

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Sans objet
- 1.6 Sans objet

2. PUBLICITE

Les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A,B,C,D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer au moins de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
Les bateaux devront présenter un certificat OSIRIS habitable en cours de validité.
Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'admission
Les catégories OSIRIS A,L de moins de 6 mètres ne sont pas admises à courir
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription qui figure sur le site de la SRP et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la SRP boulevard du Linkin 22700 PERROS-GUIREC au plus tard le 2 septembre 2017.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents résidant en France (chaque membre de l'équipage) doivent présenter une licence FFV 2017 compétition ou une licence normale accompagnée du certificat d'aptitude à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an. Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toute classe	30€

Une caution de 30 euros par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon, ...

5. PROGRAMME

Vendredi 8 septembre 2017 de 18 :00 à 20 :00 au club house de la SRP

- Inscriptions, Vérification des licences et certificats médicaux
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours.

Samedi 9 septembre :

- 9:30 : briefing au club house de la SRP (fermeture du bassin à 11h10)
- 11:00 : premier signal d'avertissement de la première course (plusieurs manches à suivre)
- 19 : 00 : résultats du jour et apéritif à Lézardrieux

Dimanche 10 septembre :

- 10:30 : premier signal d'avertissement de la première course du jour (Manches à suivre si possible)
- 21:00 : Résultats, remise des prix et pot de clôture au Club-House de la SRP

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront disponibles avec les instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENTS

Le classement se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps).

Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.

Le Championnat Départemental Habitable s'adresse aux bateaux équipés « régates » disposant d'un certificat OSIRIS valide. La flotte du Championnat Départemental est répartie en deux catégories :

- Grande course Ailes Marines: bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.
- Course Crédit Agricole: bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

Le Trophée Habitable s'adresse aux bateaux de croisière non préparés « régates » répertoriés dans la table OSIRIS de l'année en cours ou pouvant présenter un

certificat OSIRIS valide. La flotte du Trophée Habitable est répartie en deux catégories :

- Grande croisière CCI: bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.
 - Croisière Côtes d'Armor: bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.
- Possibilité pour le club organisateur de regrouper les flottes en fonction du nombre de concurrents dans chacune d'elles.

10. PLACE AU PORT

Gratuité du port de Perros-Guirec du 2 septembre au 16 septembre 2017

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire.

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Les prix distribués seront des coupes et des lots.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et non commerciales tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve. (Texte, photo ou vidéo)

16. GRUTAGE DES BATEAUX

Il y a une possibilité de grutage des bateaux le vendredi 8 septembre. Pour cela il faut faire la demande à la SR Perros par mail au plus tard 15 jours avant la course soit avant le 26 août 2017.

CONTACTS ET PRE INSCRIPTIONS

SRP : contact@srperros.com

Tél.: 02 96 91 12 65

TROPHEE HABITABLE CCI 22

